

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00382

Numéro SIREN : 491 792 677

Nom ou dénomination : SODIRE

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/000477

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE VILLEFRANCHE - TARARE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/000477**
n° de gestion : **2010B00382**
n° SIREN : **491 792 677 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le
20/02/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

SODIRE - Société par actions simplifiée
110 rue de L'industrie Les Vernailles 69830 Saint-georges-de-reneins -FRANCE-

date de clôture : 30/04/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



360421

2016 B382

Désignation de l'entreprise <u>SAS SODIRE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>110 rue de l'Industrie 69830 ST GEORGES DE REINEINS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>4 9 1 7 9 2 6 7 7 0 0 0 2 4</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>30/04/2018</u>			
		COPIE CERTIFIÉE CONFORME			
		1 2 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	72 214 67 392 4 821
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
		Terrains	AN	AO	700 000 700 000
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	6 673 995 2 931 217 3 742 777
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 160 198 857 179 303 018
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	713 166 384 679 328 487
		Immobilisations en cours	AV	AW	7 358 7 358
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	646 347 646 347
		Prêts	BF	BG	801 801
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	45 000 45 000
		TOTAL (II)	BJ	BK	10 019 081 4 240 468 5 778 613
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	15 946 15 946
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	2 678 494 39 398 2 639 096
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	41 290 41 290
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 784 612 1 784 612
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	324 791 16 324 774
		Disponibilités	CF	CG	1 873 134 1 873 134
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	111 248 111 248
		TOTAL (III)	CJ	CK	6 829 518 39 414 6 790 104
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	16 848 600 4 279 882 12 568 717	
Renvois : (1) Dont droit au bail .		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			
CP		(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations	Stocks :	Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SODIRE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 10 840)			DA	10 840
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	1 084
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	2 070 391
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 045 790
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	3 128 105
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	70 325
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	70 325
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	4 108 644
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	5 850
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 464 920
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 415 001
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	255 043
	Autres dettes			EA	120 825
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	9 370 286	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	12 568 717	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	5 806 932
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	8 842	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SODIRE							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	38 523 430	FB		FC	38 523 430	
	Production vendue { biens * services *	FD	3 301 806	FE		FF	3 301 806	
		FG	824 431	FH		FI	824 431	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	42 649 668	FK		FL	42 649 668	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	3 191	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	55 490	
	Autres produits (I) (11)					FQ	38 682	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	42 747 033
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	34 204 937	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(224 210)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	72 454	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(3 246)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 135 038	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	464 621	
	Salaires et traitements*					FY	2 714 580	
	Charges sociales (10)					FZ	1 114 514	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	548 925
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	39 398
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3 534	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	41 070 546
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 676 486	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	2 116	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 372	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	4 488	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	16	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	76 203	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	524	
Total des charges financières (VI)						GU	76 745	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(72 256)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 604 230	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SODIRE	Néant ☐ *
---	----------------------------------

										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	1 638	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB	99 136	
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	100 774	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	2 846	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF	70 986	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG	70 325	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	144 158	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(43 384)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	314 144
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	200 912
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	42 852 296
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	41 806 506
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	1 045 790
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme							HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières							HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP	19 897	
		- Crédit-bail immobilier							HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées							IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées							IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)							HX	213 248	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD		
	(9)	Dont transferts de charges							A1	25 490	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)							A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)							A4	1 947	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6		obligatoires	A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						Exercice N			
Voir état annexe							Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N				
							Charges antérieures		Produits antérieurs		

Règles et méthodes comptables

SAS SODIRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2018, dont le total est de 12 568 717 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 045 790 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2017 au 30/04/2018

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 22/06/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 4 à 5 ans
- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 20 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 7 ans
- * Mobilier : 6 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Annexe

Règles et méthodes comptables

Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat net de toutes conditions financières ainsi que les frais accessoires éventuels, à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : TG 05

La convention collective nationale applicable est celle du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire du 12 juillet 2001.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 155 656 euro a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Règles et méthodes comptables

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

SODIRE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de : 10 840 Euros

Siège social : 110 Rue de l'Industrie – Les Vernailles
69830 SAINT GEORGES DE RENEINS

R.C.S. : 491 792 677 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

SIRET : 491 792 677 000 24

I - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS (exercice clos le 30 AVRIL 2018)

* Dividendes	600 004,84 Euros
* Réserve ordinaire	445 785,47 Euros

	1 045 790,31 Euros

Le dividende global s'élevant à 600 004,84 €, soit un dividende de 553,51 € par action est éligible, soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), soit-sur option global pour le barème progressif - à l'abattement édicté par l'article 158-3-2° à 4° du Code général des impôts à concurrence d'une somme de 553,51 €, et soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) à la source obligatoire édicté par l'article 117 quater du même code.

Le solde soit 599 451,33 € n'est pas éligible auxdits abattements et prélèvement.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts nous rappelons que les dividendes suivants ci-après ont été mis en distribution au cours des trois derniers exercices :

EXERCICES	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENU PAR ACTION ELIGIBLE A L'ABATTEMENT édicté par l'article 158-3 du CGI (<i>personnes physiques</i>)	REVENU PAR ACTION NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT édicté par l'article 158-3 du CGI (<i>personnes morales</i>)
2015	NEANT	NEANT	NEANT
2016	NEANT	NEANT	NEANT
2017	83,03 €	83,03 € (soit un montant global de 88 925,13 €)	83,03 € (soit un montant global de 1 079,39 €)

II - RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2018

RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS :

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Président, savoir :

* Dividendes	600 004,84 Euros
* Réserve ordinaire	445 785,47 Euros

	1 045 790,31 Euros

Le dividende global s'élevant à 600 004,84 €, soit un dividende de 553,51 € par action est éligible, soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), soit-sur option global pour le barème progressif - à l'abattement édicté par l'article 158-3-2° à 4° du Code général des impôts à concurrence d'une somme de 553,51 €, et soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) à la source obligatoire édicté par l'article 117 quater du même code.

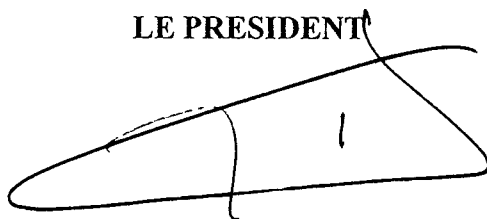
Le solde soit 599 451,33 € n'est pas éligible auxdits abattements et prélèvement.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts nous rappelons que les dividendes suivants ci-après ont été mis en distribution au cours des trois derniers exercices :

EXERCICES	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENU PAR ACTION ELIGIBLE A L'ABATTEMENT édicté par l'article 158-3 du CGI (<i>personnes physiques</i>)	REVENU PAR ACTION NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT édicté par l'article 158-3 du CGI (<i>personnes morales</i>)
2015	NEANT	NEANT	NEANT
2016	NEANT	NEANT	NEANT
2017	83,03 €	83,03 € (soit un montant global de 88 925,13 €)	83,03 € (soit un montant global de 1 079,39 €)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

LE PRESIDENT



COPIE
CERTIFIÉE CONFORME